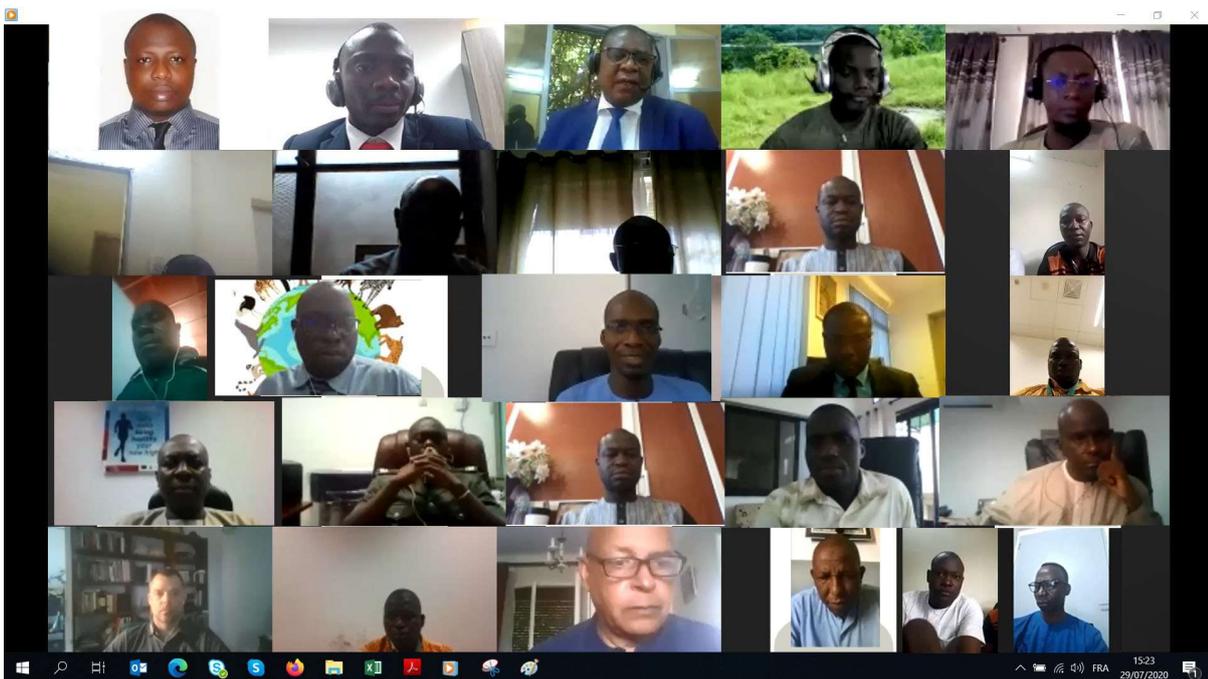




RAPPORT

ATELIER TECHNIQUE VIRTUEL DES ACTEURS ENGAGES DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE EN AFRIQUE DE L'OUEST



Date: 28 juillet 2020

Lieu : Téléréunion / Zoom

Organisé : Projet « **Gouvernance Régionale des Aires protégées en Afrique de l'Ouest** »

Table des matières.....	2
ACRONYMES.....	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L’ATELIER.....	4
2.1. Objectifs de l’atelier.....	5
2.2. Résultats attendus.....	5
III. CONTENU DE L’ATELIER.....	5
3.1. Ouverture de l’atelier.....	5
3.2. Présentation sommaire du Programme PAPBio.....	6
3.3. Présentation sommaire du Projet Gouvernance Régionale.....	7
3.4. Projet de Système d’Information sur la Criminalité Environnementale (SICE).....	7
3.5. Protocole de collaboration et de partage de données sur la criminalité environnementale.....	8
3.6. Présentation de l’Accord de Lusaka.....	9
3.7. Présentation du projet AIRCOP Afrique/ONUDC : appui aux Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic (CAAT).....	9
IV. RECOMMANDATIONS DE L’ATELIER.....	10
V. CONCLUSION ET CLOTURE DE L’ATELIER.....	10
VI. ANNEXES.....	12
Liste indicative des participants.....	12

ACRONYMES

AIRCOP :	Airport Communication Project
AO :	Afrique de l'Ouest
AP :	Aires protégées
BIOPAMA :	Biodiversity and Protected Area Management
CE :	Criminalité Environnementale
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CITES :	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
FED :	Fonds Européen de Développement
LCCE :	Lutte Contre la Criminalité Environnementale
ONU :	Organisation des Nations-Unies
ONUDC :	Office des Nations-Unies contre les Drogues et le Crime
PACO :	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PAPBio :	Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest
PIR :	Programme indicatif Régional
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement / ONU Programme pour l'Environnement
SI :	Système d'information
SICE:	Système d'Information sur la Criminalité Environnementale
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

I. INTRODUCTION

Les atteintes à l'environnement constituent une menace grave pour notre existence, notre planète et les générations futures. Celles-ci sont dues à plusieurs à plusieurs facteurs, dont la criminalité environnementale.

La criminalité environnementale pourrait englober, in extenso, le braconnage, le trafic illégal d'espèces sauvages, l'exploitation illégale aquatique, l'exploitation illégale des ressources forestières ou de toutes autres ressources naturelles, et tout acte prohibé par les législations nationales et/ou internationales et qui porte préjudice à l'environnement. Aussi, elle se trouve souvent inextricablement associée à d'autres infractions comme la corruption, le blanchiment d'argent, et même le meurtre¹.

A la différence des autres produits issus du commerce illicite comme la drogue, les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et ne peuvent pas être réapprovisionnées par des procédés chimiques. Les prélèvements dans la nature restent le mode d'accès prépondérant. De ce fait, il s'avère urgent de mettre en place les mécanismes nécessaires et de réfléchir aux synergies d'action idoines afin de lutter efficacement contre ce fléau qui prospère désormais en Afrique de l'Ouest, autant comme zone de transit mais de plus en plus aussi comme des lieux de prélèvement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11^e Fonds européen de développement), il a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBio : « Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest » - PAPBio (ROC/FED/039-269) au terme d'une concertation menée dans 14 pays, et financé par une contribution du PIR 11^e FED-AO.

La composante 2 du PAPBio – Gouvernance régionale des Aires Protégées et sécurité – est mise en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), à travers son Programme Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO). Elle vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques, le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux et la lutte contre la criminalité environnementale.

Dans le Résultat 6 de cette composante, il est prévu plusieurs activités telles que la mise en place d'un système d'information opérationnel sur la criminalité environnementale (SICE), le renforcement des capacités techniques et stratégiques des acteurs impliqués, l'harmonisation des textes juridiques et la stimulation de la coopération entre les Etats, et le renforcement des capacités régionales pour la protection des espèces menacées et en voie d'extinction.

C'est dans cette perspective de développement du système d'information sur la criminalité environnementale que le projet Gouvernance Régionale a organisé un atelier technique virtuel (webinaire) le 28 juillet 2020 qui a réuni les acteurs de la lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest.

Cette rencontre avait pour but d'informer les participants sur les activités prévues dans le cadre du projet Gouvernance Régionale portant sur la coopération régionale en matière de lutte contre la criminalité environnementale et de discuter des modalités d'implication de la diversité d'acteurs concernés par la thématique.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

¹ <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Criminalite-environnementale>

2.1. Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cet atelier était d'échanger avec les acteurs engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale (LCE) en l'Afrique de l'Ouest et de les engager dans le processus de mise en œuvre des activités du Résultat 6 du projet Gouvernance Régionale notamment.

De façon spécifique il s'agissait de :

- mettre en relation les acteurs engagés dans la LCE en Afrique de l'Ouest ;
- présenter les activités de coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale prévues dans le cadre du projet Gouvernance Régionale et en particulier le système d'information régional (base de données et schéma directeur d'approvisionnement) en cours de développement ;
- échanger et procéder à la validation technique de la proposition de protocole de collaboration et de partage des données sur la criminalité environnementale (CE) ;
- finaliser la typologie des informations et identifier les canaux de partage des données ;
- proposer une feuille de route pour l'analyse et la valorisation des données ;
- discuter et établir les axes majeurs du schéma directeur d'approvisionnement des données ;
- présenter l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et, vérifier le niveau d'engagement des pays dans les démarches d'adhésion ; présenter par la suite la possibilité de facilitation du processus d'adhésion prévue dans le cadre du projet Gouvernance Régionale ;
- discuter des prochaines étapes devant mener à la signature du protocole de collaboration et de partage des données sur la CE.

2.2. Résultats attendus

Plusieurs résultats étaient attendus de cet atelier, notamment :

- la mise en place d'un réseau des acteurs engagés dans la LCE en Afrique de l'Ouest ;
- l'information des acteurs engagés dans la LCE sur les actions du Projet Gouvernance Régionale portant sur la coopération en matière de LCE ;
- la validation technique du protocole de collaboration et de partage de données sur la criminalité environnementale et discussion sur les étapes futures devant mener à sa signature;
- la finalisation de la typologie des informations sur la criminalité environnementale ;
- une proposition de feuille de route pour l'analyse et la valorisation des données;
- l'établissement des axes majeurs du schéma directeur d'approvisionnement des données;
- le partage des informations sur l'Accord de Lusaka et les possibilités d'accompagnement par le projet à l'adhésion des Etats.

III. CONTENU DE L'ATELIER

3.1. Ouverture de l'atelier

A l'entame de l'atelier, M. George AKWAH NEBA, Coordonnateur Régional des Programmes, a au nom de l'UICN, souhaité la bienvenue aux participants et leur a exprimé les remerciements de l'UICN - PACO pour leur participation. Il a par ailleurs adressé des remerciements à l'UE pour l'appui qu'elle apporte aux acteurs de la région pour la mise en place de cadres opérationnels de coordination de la conservation de la biodiversité. Il a également remercié l'UEMOA et la CEDEAO pour leur accompagnement permanent dans les efforts de développement de politiques régionales et de mécanismes de gestion régionale de la biodiversité en général et de la lutte contre la criminalité environnementale en particulier.

Le mot d'ouverture du webinaire a été prononcé par le représentant de la Commission de l'UEMOA, M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau, qui a en outre présidé l'atelier. Ce dernier a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des appuis et des actions coordonnées en faveur des acteurs de la LCE de la région. Il a souhaité qu'à travers cette rencontre, les acteurs co-construisent une dynamique durable permettant d'adresser avec efficacité la problématique de la LCE, avant de déclarer ouvert le webinaire des acteurs engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest.

Le modérateur de l'atelier, Colonel Abba SONKO, a par la suite facilité la poursuite de l'atelier avec notamment la présentation des membres de l'équipe du projet Gouvernance Régionale. Celle-ci comporte un Coordinateur (Dr Arsène A. SANON), un Expert en Criminalité faunique (Dr Ogoudje I. AMAHOWE), un Expert en Système d'information (M. Souleymane TIEMTORE), un Chargé de suivi-évaluation et apprentissage (M. Frédéric DAYAMBA), un Chargé de communication et du plaidoyer (M. Bara TOP), un comptable (M. Luc KI) et un assistant administratif (M. Armel K. BADOLO).

Monsieur DAYAMBA a succinctement rappelé les objectifs et résultats attendus de l'atelier (informations largement présentées dans les paragraphes ci-haut) et a procédé à la présentation de l'agenda de l'atelier qui a par la suite été adopté par les participants.

Il est important de noter que l'atelier a vu la participation de plus d'une soixante d'acteurs, venant des institutions gouvernementales de treize (13) pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo et Sénégal (Administrations des Douanes, Police, Forêts, Aires protégées, Parcs Nationaux, etc.), des unités spécialisées (Point focal CITES des pays, les Brigade spéciale Port maritime, Brigade spéciale CITES Aéroport, Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic, etc.), des organisations intergouvernementales (UEMOA, ONUDC, INTERPOL, etc.), des organisations de la société civile (EAGLE, Conservation Justice, Nature Tropicale, etc.)).

La liste des participants est jointe en annexe.

3.2. Présentation sommaire du Programme PAPBio

M. Cheikh Tidiane KANE, Chef de la Division de la Conservation et de la Valorisation Durable de la Biodiversité à la Commission de l'UEMOA a présenté de façon succincte le programme PAPBio. Il a fait remarquer que la région ouest africaine regorge d'importants atouts en matière de biodiversité, qui malheureusement fait face à des menaces telles que les fortes pressions négatives sur l'environnement et une criminalité environnementale galopante, préjudiciables à cette biodiversité. Mais la région a aussi l'avantage d'avoir des institutions comme les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, ainsi que des partenaires techniques et financiers, qui développent et implémentent des politiques sectorielles, déclinées en stratégies, en rapport avec la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

En rappel, M. KANE a souligné que c'est dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest à travers le PIR 11^e FED que 5 domaines prioritaires ont été identifiés, dont le domaine prioritaire 3 qui porte sur la Résilience, Sécurité alimentaire et nutritionnelle et Ressources naturelles. Cet accord-cadre y afférent a mené à la mise en place du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et à la lutte contre le changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio). Le programme PAPBio est construit sur deux (02) composantes, à savoir une composante 1 axée sur la gestion durable des aires protégées et des zones périphériques (composante mise en œuvre à travers sept (07) projets au niveau des paysages prioritaires de conservation) et la composante 2 portant sur la gouvernance environnementale (Projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest). C'est donc dans le cadre de l'exécution de cette composante 2 que cette rencontre a lieu, afin d'amorcer le démarrage des activités axées sur la lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest.

3.3. Présentation sommaire du Projet Gouvernance Régionale

Dr Arsène SANON, Coordonnateur du projet PAPBio-Gouvernance Régionale des Aires Protégées a présenté de façon concise le projet. Ainsi, l'objectif global dudit projet est de promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique. De façon spécifique, le projet vise à permettre d'atteindre une protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et une résilience renforcée aux changements climatiques à travers une meilleure gouvernance régionale des aires protégées transfrontalières et de la biodiversité.

Le projet ambitionne d'atteindre quatre (04) résultats majeurs à savoir i) la mise à disposition d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques ; ii) les échanges et la capitalisation des expériences, connaissances et compétences au niveau territorial, national et régional ; iii) le renforcement de la coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale et l'amélioration de la sécurité des zones de conservation et iv) le suivi du programme PAPBio.

L'avant-dernier résultat relatif à la lutte contre la CE vise concrètement, entre autres, à :

- élaborer et approvisionner un système d'information régionale sur la criminalité environnementale, accessible aux acteurs de gestion et de contrôle ;
- appuyer les capacités techniques stratégiques et opérationnelles de la chaîne de contrôle et de surveillance des zones de conservation ;
- harmoniser les cadres légaux et stimuler la coopération entre les Etats en matière de lutte contre la criminalité environnementale ;
- renforcer les mécanismes, capacités et instruments régionaux pour la protection des espèces menacées et en voie d'extinction.

3.4. Projet de Système d'Information sur la Criminalité Environnementale (SICE)

L'Expert en Criminalité faunique du projet Gouvernance Régionale a présenté le projet de système d'information régional sur la criminalité environnementale. Il a fait remarquer qu'à ce jour, il n'existe aucun système de gestion coordonné des données sur la CE ni au niveau national, ni au niveau régional pouvant permettre de renseigner les Etats sur l'ampleur et l'évolution des menaces sur la biodiversité.

Ensuite, il a rappelé l'urgence pour la région de disposer d'un système d'information régional sur la CE devant faciliter l'accès aux données et aux informations nécessaires aux Etats d'Afrique de l'Ouest pour prendre les meilleures décisions visant l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre la criminalité environnementale et de la conservation de la biodiversité. Le Système d'information régionale sur la CE est un outil important qui participe au renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la CE.

Il a en outre rappelé que le système d'information sur la criminalité environnementale constitue l'une des recommandations fortes de la stratégie de l'UA sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique, de même que la Stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO.

Au-delà de répondre à des besoins exprimés par les Stratégies susmentionnées, il est d'une importance cruciale de disposer d'un système d'information régional sur la CE qui sera pleinement intégré à l'Observatoire régional pour les AP et la biodiversité en Afrique de l'Ouest (en cours d'opérationnalisation par le projet BIOPAMA 2). Cet Observatoire régional, une fois fonctionnel et convenablement alimenté, devrait permettre au dispositif régional de coordination et de gestion des AP d'effectuer un meilleur suivi de l'état des aires protégées et de la biodiversité, et de façon spécifique les menaces sur les espèces de faune et de flore. Il contribuera à faciliter les processus de prise de décisions relatifs à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales et nationales en matière de conservation.

Les composantes et les caractéristiques prévues au sein du système d'information régional sur la criminalité environnementale sont :

- une base de données dynamique et cartographique permettant de suivre la tendance spatio-temporelle des différentes menaces sur la biodiversité dans la région ouest africaine ;
- un système de connexion à l'Observatoire régional pour les aires protégées et le tout opérable comme un outil d'aide à la décision informée ;
- un schéma directeur d'approvisionnement, exploitation et analyse de données.

Par ailleurs, une typologie des données a été présentée comme exemple de référence pour la collecte des données auprès des fournisseurs de données sur la LCE. Il est attendu que les participants à l'atelier contribuent à davantage consolider et diversifier les types de données (braconnage et pêche illégale, trafic illégal d'espèces sauvages, exploitation forestière illégale, transhumance, pollution, etc.) qui pourraient être recueillis auprès des fournisseurs.

Dr AMAHOWE a par ailleurs évoqué l'existence, à l'échelle internationale, de sources et/ou systèmes d'information sur la criminalité environnementale avec lesquels des liens étroits pourraient être recherchés :

- [EAGLE](#)
- [CITES](#)
- [TRAFFIC](#)
- [WILDEX](#)
- Le [Réseau Douanier de lutte contre la Fraude \(CEN\)](#) de l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes)
- [ETIS](#)
- [Base de données de I24](#) de l'INTERPOL

Pour terminer, les propositions d'axes du Schéma Directeur d'Approvisionnement des Données (SDAD) ont été présentées et discutées :

- **Axe 1** : Consolidation/Renforcement du dispositif institutionnel, juridique et organisationnel ;
- **Axe 2** : Promotion de la communication, dialogue et réseautage des acteurs de la criminalité environnementale ;
- **Axe 3** : Mobilisation, collecte, contrôle et remontée des données liées à la criminalité environnementale ;
- **Axe 4** : Traitement, exploitation et analyse des données sur la criminalité environnementale ;
- **Axe 5** : Diffusion de l'information et renseignement sur la tendance des crimes et de la pression sur les espèces sauvages en Afrique de l'Ouest ;
- **Axe 6** : Mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation du système d'information sur la criminalité environnementale.

3.5. Protocole de collaboration et de partage de données sur la criminalité environnementale

M. TIEMTORE Souleymane, Expert en Systèmes d'information du projet Gouvernance Régionale a présenté le draft de protocole de collaboration et de partage des données sur la criminalité environnementale. Il a rappelé que la capacité du système d'information sur la CE à mettre à disposition des informations crédibles pour soutenir la prise de décision informée dépend de la pertinence des données qui y sont introduites mais également de la fréquence d'alimentation des bases de données qui y sont associées.

C'est donc conscient du rôle crucial que les acteurs œuvrant dans la lutte contre la CE en Afrique de l'Ouest doivent jouer dans la mobilisation et le partage des données devant alimenter le système d'information sur la LCE qu'un projet de protocole de collaboration et de partage de données a été initié par l'UICN. Ce document permettra de formaliser des accords entre l'UICN et les organisations générant des données sur la LCE dans le but de faciliter la collaboration et sécuriser le partage des données. Le draft de protocole a été soumis à l'avis des participants avant une prochaine consolidation et finalisation par l'équipe du projet selon l'agenda prévisionnel ci-dessous :

- **Etape 1** : Recueil des amendements des participants et autres acteurs impliqués : **6 août 2020**
- **Etape 2** : Consolidation du protocole par l'UICN: **27 août 2020**
- **Etape 3** : Initiation des signatures : **1er septembre 2020**

3.6. Présentation de l'Accord de Lusaka

L'Expert en criminalité faunique a partagé avec les participants des informations relatives à l'Accord de Lusaka² sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages. En rappel, l'Accord a été adopté le 8 septembre 1994 et est entré en vigueur le 10 décembre 1996. Ledit Accord, également enregistré au PNUE, est dédié à tous les Etats Africains et a pour objectif majeur de mettre à disposition, au niveau du continent, un instrument légal pour faciliter la coopération transfrontalière dans la mise en œuvre des opérations de lutte contre la criminalité environnementale. Au stade actuel, au niveau de l'Afrique de l'Ouest, seul le Libéria a adhéré à cet Accord, malgré son importance.

Les possibilités d'accompagnement des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans leurs démarches d'adhésion à l'Accord de Lusaka, prévues dans le cadre du projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest, ont été présentées. L'équipe du projet est d'ores et déjà en contact avec les Autorités dudit Accord qui sont favorables à la participation de représentants d'Etats d'Afrique de l'Ouest au 13^e Conseil Gouvernemental de l'Accord de Lusaka en tant qu'Observateurs, dans la perspective de préparer leur adhésion.

3.7. Présentation du projet AIRCOP Afrique/ONUDC : appui aux Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic (CAAT)

Le projet AIRCOP (Projet de Communication Aéroportuaire), mis en œuvre par l'ONUDC en partenariat avec INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a été représenté par M. Thierry THIMON, Coordinateur Afrique du Projet. Ce dernier a souligné que le projet AIRCOP vise à l'établissement d'une communication opérationnelle en temps réel entre les aéroports internationaux pour lutter contre la criminalité transnationale dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il s'agit pour le projet de renforcer les capacités de détection et d'interception des drogues et autres produits illicites, ainsi que des passagers à risque élevé. Le réseau ainsi en place couvre 36 pays et 41 aéroports, et fonctionne essentiellement sur de la coopération inter-agences. Son mode opératoire porte essentiellement sur le ciblage des passagers, du fret et du courrier (postal et express) à haut risque et l'échange d'informations opérationnelles en temps réel. En Afrique de l'Ouest le projet a appuyé la mise en place et l'opérationnalisation de 14 Cellules Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) qui sont constituées de forces mixtes (douane, Eaux et Forêts, policiers) afin de renforcer ces Etats dans la lutte contre les trafics illicites dont celui d'espèces sauvages.

² <https://lusakaagreement.org/>

En termes de résultats obtenus, les équipes du projet AIRCOP ont, durant le mois de février 2020, procédé à la saisie d'environ 1 tonne d'ivoire et 1,8 tonnes d'écailles de pangolin, entre autres.

IV. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

A la suite des communications et des discussions, des recommandations ont été formulées afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des actions à venir. Ces recommandations ciblent divers acteurs :

A l'endroit de l'UICN :

- mettre en place un réseau régional de coordination, collecte et traitement et diffusion de données et d'information sur la lutte contre la criminalité environnement (LCE) en Afrique de l'Ouest ;
- accompagner les Etats dans le processus de mise en place de réseaux nationaux pour la lutte contre la criminalité environnementale ;
- Renforcer les capacités des unités spécialisées de LCE au niveau des Etats, notamment les agents chargés d'application des lois (agents des parcs nationaux/aires protégées, forestiers, Douanes, les magistrats, la Police, Unité de lutte contre la criminalité transnationale, Cellule Aéroportuaire-Anti-Trafic, Bureaux Centraux Nationaux de INTERPOL, etc.) sur des thématiques telles que l'évaluation (économique notamment) des dommages causés par les crimes environnementaux ; le remplissage des fiches de collecte de données sur les crimes environnementaux pour l'alimentation du système d'information, etc... ;
- assurer la sécurité et la confidentialité des données et informations sur la LCE ;
- inviter les Ministères en charge des aires protégées et les Directions centrales des unités spécialisées de LCE à adhérer au processus et faciliter la signature du protocole de collaboration y afférent.

A l'endroit de la Commission l'UEMOA et de l'UICN :

- faciliter l'adhésion les Etats de l'Afrique Ouest à l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et la flore sauvages ;
- contribuer à la co-construction d'une dynamique de coopération régionale en matière de LCE;

A l'endroit des Etats et Unités de lutte contre la criminalité environnementale :

- mettre en place un réseau national fonctionnel de coordination, communication sur la LCE ;
- faciliter la collecte et la remontée des données de LCE pour alimenter le système d'information y afférent ;
- contribuer à la diffusion des informations issues du traitement desdites données ;
- faciliter l'interface avec le réseau régional susmentionné.

V. CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER

L'atelier des acteurs engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest a pris fin après plus de 4 heures d'échanges et d'engagements renouvelés en vue de l'amélioration de l'efficacité des actions, aux échelles nationale et régionale, dans le domaine de la lutte contre la criminalité environnementale.

Monsieur AKWAH NEBA a exprimé les remerciements de l'UICN pour la participation et l'engagement actifs des partenaires au webinaire, ayant permis d'en faire un succès. Il a également traduit à l'Union européenne la reconnaissance des bénéficiaires de la subvention accordée dans le cadre de la mise en œuvre du projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest.

Colonel Abba SONKO, modérateur de l'atelier, a pour sa part exprimé sa satisfaction et celle des participants, au regard de l'importance et de l'actualité du sujet abordé, de la qualité et de la diversité des participants, et des actions de collaboration future envisagées. Il a exhorté les participants à la lecture du draft de protocole de collaboration soumis à leur appréciation, puis à la transmission des observations à l'UICN dans les meilleurs délais.

Enfin M. KANE, au nom du Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de l'UEMOA empêché, a, dans son mot de clôture, exprimé, au nom des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, leurs remerciements aux participants pour les contributions substantielles recueillies. L'engagement ainsi observé est une étape importante, un premier jalon posé dans le cadre de la co-construction dynamique, inclusive et participative de ce processus qui permettra de doter la région d'instruments, mais surtout de les opérationnaliser pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique de l'Ouest.

Cette action est par ailleurs d'autant plus importante qu'elle contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest, développée par la Commission de la CEDEAO avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers.

Le représentant de la Commission de l'UEMOA a réitéré les remerciements des Institutions d'intégration (UEMOA et CEDEAO) à l'endroit de l'UE pour son soutien continu à la cause de la préservation de la nature pour le bien être des communautés. Il a terminé son propos en insistant sur le besoin d'une harmonisation judicieuse des Stratégies et cadres juridiques nationaux pour plus d'efficacité et de coercition dans leur application.

Liste indicative des participants

N°	Nom	Prénom	Poste	Structure	Pays
1	ADDO	Marimax	Head of Aircop CAAT Ghana	CAAT	Ghana
2	ADJEI-TOURE	Issobou	Chef division aires protégées et Faune du Togo (Lieutenant-colonel)		Togo
3	ADOM	ALASSANE Waïdou	Adjoint au Chef Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT)	CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT))	Bénin
4	AGBODJA	Fatai	Chargé de suivi judiciaire	Parc W Benin	Bénin
5	AKWAH NEBA	Georges	Coordonnateur de programme regional	UICN	Sénégal
6	AMAHOWE	Ogoudje Isidore	Chargé de projet PAPBio- Expert en criminalité faunique en Afrique de l'Ouest	UICN	Burkina Faso
7	AMARI	Bedi Olivier	Chef de la cellule aéroportuaire anti trafics (CAAT)	CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT))	Cote d'Ivoire
8	AMON	Koutoua Benoît	Chargé d'Etudes à la Cellule du Contrôle et de la Planification, Personne Ressource en Surveillance des Parcs nationaux et Réserve naturelles (Lieutenant-Colonel)	Office Ivoirien des Parcs et Réserves.	Côte d'Ivoire
9	AMOUSSOUGA	Laurel Hervé	Responsable Renseignement et Enquêtes à la direction du Parc National de la Pendjari/Bénin	African Park Pendjari	Bénin
10	ANTWI	Raymond Agyepong	Project Coordinator (SIBCI)	Ghana Wildlife Society (GWS)	Ghana
11	ATUTONU	Amah	Directeur des ressources forestières du Togo		Togo
12	AYITCHEHOU	S.victorin	Chef Brigade special de l'Aeroport	Direction Général des Eaux Forêt et Chasse	Bénin
13	BALOUKOU	Fata K.	Chef section police forestière	Direction des ressources forestières / ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	Togo
14	BARKIRE	Abdoufataye	Commissaire de Police Chef CAAT du Niger	Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT)	Niger
15	BATAMOSSI	Hermann	commanding the special brigade of cotonou seaport		Bénin
16	BELLO		Directeur adjoint RNNTT (conservateur)	Termite Tin-Toumma	Niger
17	BODJRENOU	Josea Dossou	Directeur ONG Nature Tropical_Représentant EAGLE Benin	ONG Nature Tropicale/EAGLE Benin	Bénin
18	SECK	Boucar	Lieutenant des Douanes , Chef CAAT	CAAT	Sénégal
19	BOURAIMA	Tairou Nouréni	Chef de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) de Cotonou (Commissaire de Police)	CAAT	Bénin
20	DANDAGUI SERO	Mora			
21	DAYAMBA	Frederic Arsène	Chargé de suivi évaluation du projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées	UICN	Burkina Faso
22	DEGUENON	Christophe	Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau	Commission de l'UEMOA	Burkina Faso
23	DIAGANA	Mallé	Coordonnateur PAPBio C1-Mangroves	UICN	Sénégal
24	DIEDHIOU	Paul Moïse	DIRECTEUR ADJOINT DES AIRE MARINES PROTEGES SENEGAL/MEDD	Direction des aires marines protégées	Sénégal
25	DJIBA	Mapathé	Conservateur de l'AMP de Saint Louis	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées du Sénégal	Sénégal
26	DOAMBA	Benoît	Directeur General OFINAP du Burkina Faso	OFINAP	Burkina Faso
27	DOVI ZENNAWOE	Homéfa	Coordonnateur du programme Appui à l' Application des Lois sur la Faune et la Flore au Bénin(AALF-BENIN)	Nature Tropicale membre du Réseau Eagle	Bénin
28	FARMA	Alain	Inspecteur des douanes du Burkina Faso , expert accrédité de l'organisation mondiale des douanes, spécialiste de la criminalité liée aux espèces sauvages; Chef de l'Unité Douanière de l'Aéroport Ouagadougou	Direction Générale des Douane Burkina Faso	Burkina Faso
29	GADIAGA	Daouda		AIRCOP	

30	HENSCHER	Philipp	Directeur Regional Afrique de l'Ouest et Central	PANTHERA	Gabon
31	HOUBEN	Patrick	Chargé de Programme	Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou	
32	IDÉ	Amadou Maitchidou	Chef Brigade Territoriale de la Protection de la Nature	Direction de la Protection de la Nature et Equipement Militaire	Niger
33	KAGUEMBEGA	Anselme	Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT)	Chef Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT)	Burkina Faso
34	KANE	Tidiane Cheikh	Chef de la Division de la Conservation et de la Valorisation Durable de la Biodiversité	Commission de l'UEMOA	Burkina Faso
35	KI	Luc	Comptable projet gouvernance PAPBIO	UICN	Burkina Faso
36	KOROGONE	Ulysse	Point Focal CITES DU Benin	Direction Generale des Eaux , Forêts et Chasse	Bénin
37	KPIKI	Maliboyo	Chef de CAAT Lomé	CAAT	Togo
38	LEROY	Sophia	Assistante de programme du Projet des Elephants du Mali		Mali
39	MME KONE TONDOSSAMA	Salimata	Directrice de la Faune et des Ressources Cynégétiques	Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire	Cote d'Ivoire
40	MOHAMED	Hanani	Directeur de la Prévention et du Contrôle/Protection Civile/Mauritanie/ hanani2000@yahoo.fr		Mauritanie
41	MOHAMED AG	Dahamane	Chef de la cellule aeroportuaire anti trafics de Bamako	Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT)	Mali
42	MOUSSA	Djigbey	Conservateur	Parc W Niger	Niger
43	NDIAYE	Mamadou	Conservateur de l'Aire Marine Protégée de Cayar	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées du Sénégal	Sénégal
44	OKROU	Privat	Juriste	ONG EAGLE-COTE D'IVOIRE	Cote d'Ivoire
45	SABDANO	Nounifou	Unité de Gestion du Parc National d'arly		Burkina Faso
46	SANI	Kabir			
47	SANON	Arsene	Coordonnateur Projet Gouvernance regionale des aires protégées	UICN	Burkina Faso
48	SAWADOGO	Emmanuel	Conservateur	Parc W Burkina Faso	Burkina Faso
49	SENGHOR	Fernando Oliveira	Chef de la CAAT-Bissau	CAAT	Guinée-Bissau.
50	SENI	Aziz	Suppléant Point Focal CITES	Direction de la Faune, de la Chasse des Parcs et des Réserves	Niger
51	SIPEHOUE	Josias	Coordonnateur du projet renforcement de l'Application de Loi Faunique, représentant pays	Conversation Justice	Burkina Faso
52	SONKO	Abba	Chef de Division Gestion de la Faune et Chef de l'Organe CITES au Sénégal	Direction es Eaux et Forêts et Chasses	Sénégal
53	SOSSA	Barnabé	Direction de la Politique et Conterole et du Contentieux des Eaux , Forêts et Chasse	Direction Général des Eaux Forêt et Chasse	Bénin
54	TEHOU	Comlan Aristide			Bénin
55	THIMON	Thierry	Coordonnateur Afrique du Projet AIRCOP	ONU DC	Sénégal
56	TIEMTORÉ	Souleymane	Chargé des Systèmes d'information des politiques environnementales en Afrique de l'Ouest	UICN	Burkina Faso
57	TOP	Bara	Chargé de communication et plaidoyer-PAPBio	UICN	Sénégal
58	TOU	Ismaël	Représente le point focal CITES	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques du	Burkina Faso
59	YAMEOGO	Salvador	Commissaire de police (Point focal Interpol)	Bureau Central National_INTERPOL (Direction generale de la police)	Burkina Faso
60	YANOOGO	Tanga Frédéric		Ranch de Gibier de Nazinga	Burkina Faso